

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Assemblées
Réf : CR/PC/DG
Tél. : 04 66 56 42 82

CS2026_02_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1^{er} juin 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Alexandre DELEUZE est élu secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (67) : Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, David GUIRAUD, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Pascal MILESI, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Jérôme BASSIER, Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Ghislain CHASSARY, Christophe CHEMINADE, Rémy CLEMENCIAER, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Didier DOYELLE, Marc DUMAS, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Véronique TISSOT suppléante de Philippe FROMENTAL, Doryan KUSCHNER suppléant de Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Cyril GILLES, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Marc JEKAL, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Olivier MARTIN, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO-TEISSIER, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

POUVOIRS (03) : Philippe ALLIE pouvoir à Thierry BAZALETTE, Georges DAUTUN pouvoir à Alexandre DELEUZE, Luc VILLARET pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (24) : Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jérôme VIC, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Laurent COSTE, Christian DEVISMES, Johanna HUGUET, Jacqueline JANIEC, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT-LAGANIER, Georges MATICHARD, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Monique PRADES, Patrice PUPET, Louise SALATHE, Jean-Jacques VIDAL

Objet : Désignation des représentants du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes dans divers organismes ou associations

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Considérant qu'il convient de désigner des représentants du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes au sein de divers organismes et associations,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De désigner des représentants (listes ci-jointes) d'Alès Agglomération au sein des organismes ou associations suivantes :

1. Association des Communes et Collectivités Forestières du Gard
2. Association du CRITT Bois Occitanie
3. Association FIBOIS Occitanie
4. Association FOGFOR
5. Association Forêt Méditerranéenne
6. Comité de massif du Rouvergue - Office National des Forêts / Unité Cévennes Cèze
7. Commission Forêt du Parc national des Cévennes
8. Association Alès Myriapolis
9. Association Agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne
10. Commission Locale de l'Eau (CLE) des Gardons
11. Comité de rivière de la Cèze
12. Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin de la Cèze et de petits affluents du Rhône
13. Entente intercommunale entre le Pôle d'équilibre territorial rural Sud-Lozère et le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes autour d'actions communes des Chartes forestières

Votants : 70

Pour : 70 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENO



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION CS2026_02_01 COMITÉ SYNDICAL DU 8 JUIN 2026

1. Association des Communes et Collectivités Forestières du Gard

Titulaire
Guy MANIFACIER

2. Association du CRITT Bois Occitanie

Titulaire
Guy MANIFACIER

3. Association FIBOIS Occitanie

Titulaire
Alexandre DELEUZE

4. Association FOGEFOR

Titulaire
Alexandre DELEUZE

5. Association Forêt Méditerranéenne

Titulaire
Sylvain ANDRE

6. Comité de massif du Rouvergue - Office National des Forêts / Unité Cévennes Cèze

Titulaire
Jean-Pierre DE FARIA

7. Commission Forêt du Parc national des Cévennes

Titulaire
Doryan KUSCHNER

8. Association Alès Myriapolis

Titulaire	Suppléant
Jean-Michel LAINE	Nordine SEKARNA

9. Association Agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne

Titulaire
Christophe RIVENQ
David GUIRAUD

10. Commission Locale de l'Eau (CLE) des Gardons

Titulaire
Frédéric GRAS

11. Comité de rivière de la Cèze

Titulaire
Doryan KUSCHNER

12. Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin de la Cèze et de petits affluents du Rhône

Titulaire
Roch VARN D'AINVELLE

13. Entente intercommunale entre le Pôle d'équilibre territorial rural Sud-Lozère et le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes autour d'actions communes des Chartes forestières

Titulaire
Alexandre DELEUZE
Doryan KUSCHNER
Thierry CARRERES

Votants : 70

Pour : 70 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Assemblées
Réf : CR/PC/DG
Tél. : 04 66 56 42 82

CS2026_02_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1^{er} juin 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Alexandre DELEUZE est élu secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (67) : Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, David GUIRAUD, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Pascal MILESI, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Jérôme BASSIER, Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Ghislain CHASSARY, Christophe CHEMINADE, Rémy CLEMENCIER, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Didier DOYELLE, Marc DUMAS, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Véronique TISSOT suppléante de Philippe FROMENTAL, Doryan KUSCHNER suppléant de Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Cyril GILLES, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Marc JEKAL, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Olivier MARTIN, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO-TEISSIER, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

POUVOIRS (03) : Philippe ALLIE pouvoir à Thierry BAZALETTE, Georges DAUTUN pouvoir à Alexandre DELEUZE, Luc VILLARET pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (24) : Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jérôme VIC, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Michel BULCOURT, Laurent CHAPELLIER, Adrien CHAPON, Laurent COSTE, Christian DEVISMES, Johanna HUGUET, Jacqueline JANIEC, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT-LAGANIER, Georges MATICHARD, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Monique PRADES, Patrice PUPET, Louise SALATHE, Jean-Jacques VIDAL

Objet : Désignation des membres des Commissions permanentes de Politiques Publiques

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1,

Vu la délibération CS2026_01_07 du Comité Syndical du 5 mai 2026 portant création des Commissions de Politiques Publiques,

Considérant qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Considérant que, sans préjudice du respect du principe de la représentation proportionnelle, le membre d'une commission permanente créée par le Comité Syndical peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire,

Considérant que le membre suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peut assister aux commissions sans participer aux votes,

Considérant toutefois qu'à la suite de la promulgation de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le Comité Syndical peut autoriser la participation au sein des commissions de conseillers municipaux des communes membres,

Considérant que dans ces conditions, en vue d'assurer la bonne représentation et l'égale participation de toutes les communes membres au sein des Commissions permanentes de Politiques Publiques, il convient d'autoriser la participation en qualité de membres titulaires de conseillers municipaux,

Considérant l'appel à candidatures adressé à l'ensemble des délégués syndicaux et des Maires, en vue d'assurer la composition des Commissions permanentes de Politiques Publiques,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

AUTORISE

La participation, en qualité de membres titulaires disposant d'une voix délibérative, de conseillers municipaux des communes membres au sein des Commissions permanentes de Politiques Publiques.

DÉSIGNE

Les membres des différentes Commissions (voir listes ci-jointes en annexe).

Votants : 70

Pour : 70 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE

Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION CS COMITÉ SYNDICAL DU 8 JUIN 2026

Membres de la Commission Charte Forestière de Territoire (CFT)

- Alexandre DELEUZE (Chamborigaud)
- Georges RIBOT (Soustelle)
- Jean-Christophe JOUANEN (Les Salles du Gardon)
- Etienne DAUBIE (Saint-Brès)
- Jonathan BESSEDE (Cruviers Lascours)
- Emmanuelle GENEVET (Brouzet les Alès)
- Jean-Noël PUDDU (Vabres)
- Dominique VIEL (Saint Christol lez Alès)
- Didier DOYELLE (Sénéchas)
- Pierre MARFOURE (Saint Jean de Valérisclé)
- Nicole DUMOND (Tornac)
- Anthony GAL (Gagnières)
- Wladimir BERNARD (Meyrannes)
- Jean-Michel LAINE (Euzet)
- Thierry ORTIZ (Générargues)
- Bruno DIVOL (Barjac)
- Sylvain ANDRE (Cendras)
- Daniel SAUVAGE (Mons)
- Marie-Fabienne GILLE (Courry)
- Ghislaine BOURDEL (Bessèges)
- Christophe FAGE (Méjannes le Clap)
- Christophe CHEMINADE (Saint Victor de Malcalp)
- Virginie FLORES (Robiac-Rochessadoule)
- Michèle VANKEERBERGHEN (Le Chambon)
- Guy MANIFACIER (Saint Sébastien d'Aigrefeuille)
- Florence BOUIS (Molières sur Cèze)
- Doryan KUSCHNER (Aujac)
- Jean-Pierre DE FARIA (Saint-Ambroix)
- Marielle PASCAL (Portes)
- Thierry CARRERES (Saint Sauveur de Cruzières)
- Aurélie GENOLHER (Massillargues Atuech)

Membres de la Commission Schéma de Cohérence Territoriale

(Tous les délégués du Pays des Cévennes sont membres)

- Christophe RIVENQ (Alès)
- Jean-Pierre DE FARIA (St-Ambroix)
- Julie LOPEZ DUBREUIL (St Jean du Pin)
- Guy MANIFACIER (St Sébastien d'Aigrefeuille)
- Liliane ALLEMAND (Vézénobres)
- David GUIRAUD (St Maurice de Cazevielle)
- Henri CHALVIDAN (Robiac-Rochessadoule)
- Jean-Charles BENEZET (St Christol lez Alès)
- Cédric PASCAL (Peyremale)
- Fabien FIARD (Cruviers Lascours)
- Jérôme VIC (Martignargues)
- Marielle VIGNE (Tornac)
- Gael MANCUSO (St Hilaire de Brethmas)
- Bonifacio IGLESIAS (Anduze)
- Pascal MILESI (St Julien de Cassagnas)
- Lionel ANDRE (Thoiras-Corbès)
- Pierre AIGUILLON (St Jean du Gard)
- Philippe ALLIE (Boisset et Gaujac)
- Stéphane ALLIGNOL (Deaux)
- Jean-Paul ANDRE (Potelières)
- Sylvain ANDRE (Cendras)
- Gérard BANQUET (Mons)
- Gérard BARONI (Les Plans)
- Jérôme BASSIER (Méjannes le Clap)
- Thierry BAZALGETTE (Bagard)
- Nicole BELGY (Courry)
- Wladimir BERNARD (Meyrannes)
- Valéry BEUDIN (Ribaute les Tavernes)
- Dominique BOCQUET (Massillargues-Atuech)
- Rémy BOUET (Brignon)
- Florence BOUIS (Molières sur Cèze)
- Ghislaine BOURDEL (Bessèges)
- Michel BULCOURT (Le Martinet)
- Thierry CARRERES (St Sauveur de Cruzières)
- Laurent CHAPPELLIER (Massanes)
- Adrien CHAPON (St Paul la Coste)
- Ghislain CHASSARY (Rousson)
- Christophe CHEMINADE (St Victor de Malcap)
- Rémy CLEMENCIER (Les Salles du gardon)
- Bruno CLEMENCON (Navacelles)
- Geneviève COSTE (Allègre les Fumades)
- Laurent COSTE (St Jean de Maruéjols)
- Jean-Claude D'ANTONA (Monteils)
- Etienne DAUBIE (St Brès)
- Georges DAUTUN (St Jean de Ceyrargues)
- Alexandre DELEUZE (Chamborigaud)
- Marie-Charlotte DELON (Rivières)
- Christian DEVISMES (St Just et Vacquières)
- Didier DOYELLE (Sénéchas)
- Marc DUMAS (Laval-Pradel)
- Patrick DUMAS (Rochegude)
- Pascale EUGENE (La Grand'Combe)
- Clément FESQUET (Lézan)
- Philippe FROMENTAL (St Hippolyte de Caton)
- Karine FROSTIN (Aujac)
- Jean-Luc GIBELIN (Salindres)
- Cyril GILLES (Barjac)
- Alain GIOVINAZZO (Les Mages)
- Frédéric GRAS (St Césaire de Gauzignan)
- Johanna HUGUET (St Etienne de l'Olm)
- Jacqueline JANIEC (St Jean de Serres)
- Marc JEKAL (St Jean de Valérisclé)
- Thierry JONQUET (Seynes)
- Denis KUCHARCZAK (St Florent sur Auzonnet)
- Jean-Michel LAINE (Euzet les Bains)
- Nicolas LAURENT (La Vernarède)
- Thierry LAURENT (Bordezac)
- Sébastien MAGNY (St Bonnet de Salendrinque)
- Jean-Marie MALAVAL (Concoules)
- Sylvie MALPLAT LAGANIER (Le Chambon)
- Olivier MARTIN (Gagnières)
- Georges MATICHARD (Bonnevaux)
- Nathalie MEUNIER (Tharaux)
- Nathalie MONTORO TEISSIER (Méjannes les Alès)
- Thierry ORTIZ (Générargues)
- Marielle PASCAL (Portes)
- Jacques PEPIN (Ste Cécile d'Andorge)
- Firmin PEYRIC (Génolhac)
- Éric PLANTIER (St Julien les Rosiers)
- Monique PRADES (St Denis)
- Jean-Noël PUDDU (Vabres)
- Patrice PUPET (Ners)
- Bernard RAYNIER (Castelnau Valence)
- Jean-Max RENOUX (Lamelouze)
- Georges RIBOT (Soustelle)
- Philippe RIBOT (St Privat des Vieux)
- Louise SALATHE (Ste Croix de Caderle)
- Nordine SEKARNA (St Martin de Valgalgues)

- Matthieu TESTARD (Brouzet les Alès)
- Roch VARIN D'AINVELLE (Servas)
- Jean-Jacques VIDAL (Boucoiran et Nozières)
- Michel VIGNE (Branoux les Taillades)
- Luc VILLARET (Mialet)
- Cathy VILLE-CHAULET (St Privat de Champclos)
- Jean-Christophe JOUANEN (Les Salles du Gardon)
- Emmanuelle GENEVET (Brouzet les Alès)
- Olivier POUDEVIGNE (Saint Julien les Rosiers)
- David BENKEMOUN (Saint Christol lez Alès)
- Pierre MARFOURE (Saint Jean de Valérisclé)
- Jean-Michel SUGIER (Tornac)
- Anthony NAL (Gagnières)
- Jean-Marie MONCHAMP (Méjannes les Alès)
- Marie-Claude BERJAMIN (Thoiras-Corbès)
- Laurine VIQUERAT (Saint Just et Vacquières)
- Bruno DIVOL (Barjac)
- Daniel SAUVAGE (Mons)
- Patricia OUGIER FABREGUE (Méjannes le Clap)
- Yves CONTANDRIOPOULOS (Robiac-Rochessadoule)
- Alain PAULET (Massillargues Atuech)

Votants : 70

Pour : 70 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Direction commande
publique - Ingénierie du bâtiment
Réf. : IL/FP/LN
Tél. : 04 66 56 42 58

CS2026_02_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1^{er} juin 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Alexandre DELEUZE est élu secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (67) : Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, David GUIRAUD, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Pascal MILESI, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Jérôme BASSIER, Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Ghislain CHASSARY, Christophe CHEMINADE, Rémy CLEMENCIER, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Didier DOYELLE, Marc DUMAS, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Véronique TISSOT suppléante de Philippe FROMENTAL, Doryan KUSCHNER suppléant de Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Cyril GILLES, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Marc JEKAL, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Olivier MARTIN, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO-TEISSIER, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

POUVOIRS (03) : Philippe ALLIE pouvoir à Thierry BAZALETTE, Georges DAUTUN pouvoir à Alexandre DELEUZE, Luc VILLARET pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (24) : Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jérôme VIC, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Michel BULCOURT, Laurent CHAPELLIER, Adrien CHAPON, Laurent COSTE, Christian DEVISMES, Johanna HUGUET, Jacqueline JANIEC, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT-LAGANIER, Georges MATICHARD, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Monique PRADES, Patrice PUPET, Louise SALATHE, Jean-Jacques VIDAL

Objet : Création et élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du Jury de concours de maîtrise d'œuvre

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération CS2026_01_08 du Comité syndical du 5 mai 2026 fixant les conditions de dépôt des listes,

Vu les listes adressées au Président,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est obligatoire pour les marchés passés selon une procédure formalisée,

Considérant qu'elle est présidée, de droit, par le Président et comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que le jury de concours de maîtrise d'œuvre comprend les membres élus de la CAO ainsi que, le cas échéant, des personnalités qualifiées,

Considérant que le Président de la Commission d'Appel d'Offres peut s'adjoindre avec voix consultatives, le conseil de personnalités en raison de leurs compétences dans la matière objet de la consultation, la convocation à la Commission d'Appel d'Offres valant désignation nominativement de celles-ci,

Considérant au regard de ce qui précède, qu'il appartient désormais au Comité Syndical de procéder à l'élection puis à la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et Jury de concours de maîtrise d'œuvre,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- De créer la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes ;
- De procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres conformément aux textes en vigueur.
 - Est Président de la Commission d'Appel d'Offres : Christophe RIVENQ

Sont élus :

Membres titulaires :

- Liliane ALLEMAND
- Pascal MILESI
- Cédric PASCAL
- Jean-Pierre DE FARIA
- Julie LOPEZ-DUBREUIL

Membres suppléants :

- Guy MANIFACIER
- David GUIRAUD
- Henri CHALVIDAN
- Jean-Charles BENEZET
- Fabien FIARD

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont également élus membres du Jury de concours de maîtrise d'œuvre.

AUTORISE

Monsieur le Président à désigner, en tant que de besoin, les personnalités qualifiées appelées à siéger au jury de concours.

Votants : 70

Pour : 70 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Direction commande
publique - Ingénierie du bâtiment
Réf :: IL/FP/LN
Tél. : 04 66 56 42 58

CS2026_02_04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1^{er} juin 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Alexandre DELEUZE est élu secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (67) : Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, David GUIRAUD, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Pascal MILESI, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Jérôme BASSIER, Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Ghislain CHASSARY, Christophe CHEMINADE, Rémy CLEMENCIER, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Didier DOYELLE, Marc DUMAS, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Véronique TISSOT suppléante de Philippe FROMENTAL, Doryan KUSCHNER suppléant de Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Cyril GILLES, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Marc JEKAL, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Olivier MARTIN, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO-TEISSIER, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

POUVOIRS (03) : Philippe ALLIE pouvoir à Thierry BAZALETTE, Georges DAUTUN pouvoir à Alexandre DELEUZE, Luc VILLARET pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (24) : Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jérôme VIC, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Laurent COSTE, Christian DEVISMES, Johanna HUGUET, Jacqueline JANIEC, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT-LAGANIER, Georges MATICHARD, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Monique PRADES, Patrice PUPET, Louise SALATHE, Jean-Jacques VIDAL

Objet : Création et élection des membres titulaires et suppléants de la Commission Concession

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-5 à L.1411-6 et L.2121-21,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération CS2026_01_08 du Comité Syndical du 5 mai 2026 fixant les conditions de dépôt des listes,

Vu les listes adressées au Président,

Considérant que la Commission concession est obligatoire pour les contrats de concession et délégations de service public,

Considérant qu'elle est présidée de droit par le Président et comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que le Président de la Commission concession peut s'adjoindre avec voix consultatives, le conseil de personnalités en raison de leurs compétences dans la matière objet de la consultation, la convocation à la Commission concession valant désignation nominativement de celles-ci,

Considérant au regard de ce qui précède, qu'il appartient désormais au Comité syndical de procéder à l'élection puis à la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission Concession

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- De créer la Commission Concession du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,
- De procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission Concession conformément aux textes en vigueur.
 - Est Président de la Commission Concession : Christophe RIVENQ

Sont élus :

Membres titulaires :

- Liliane ALLEMAND
- Jérôme VIC
- Gael MANCUSO
- Bonifacio IGLESIAS
- Cédric PASCAL

Membres suppléants :

- Jean-Pierre DE FARIA
- Julie LOPEZ-DUBREUIL
- Lionel ANDRE
- David GUIRAUD
- Marielle VIGNE

Votants : 70

Pour : 70 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Direction commande
publique - Ingénierie du bâtiment
Réf :: IL/FP/LN
Tél. : 04 66 56 42 58

CS2026_02_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1^{er} juin 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Alexandre DELEUZE est élu secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (67) : Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, David GUIRAUD, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Pascal MILESI, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Jérôme BASSIER, Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Ghislain CHASSARY, Christophe CHEMINADE, Rémy CLEMENCIER, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Didier DOYELLE, Marc DUMAS, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Véronique TISSOT suppléante de Philippe FROMENTAL, Doryan KUSCHNER suppléant de Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Cyril GILLES, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Marc JEKAL, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Olivier MARTIN, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO-TEISSIER, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

POUVOIRS (03) : Philippe ALLIE pouvoir à Thierry BAZALETTE, Georges DAUTUN pouvoir à Alexandre DELEUZE, Luc VILLARET pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (24) : Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jérôme VIC, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Laurent COSTE, Christian DEVISMES, Johanna HUGUET, Jacqueline JANIEC, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT-LAGANIER, Georges MATICHARD, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Monique PRADES, Patrice PUPET, Louise SALATHE, Jean-Jacques VIDAL

Objet : Création, composition et désignation des membres appelés à siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1413-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux est obligatoire,

Considérant que l'avis de la commission est nécessaire pour que le comité syndical se prononce sur le principe d'une délégation de service public,

Considérant que cette commission, qui a un rôle consultatif, examine les rapports annuels établis par les délégataires de service public, les rapports sur le prix et la qualité des services publics (RPQS), tout projet de délégation de service public ou de concession, tout projet de création de services publics en régie dotée de l'autonomie financière,

Considérant qu'il convient de tirer les conséquences du renouvellement général du Comité Syndical en procédant également au renouvellement des membres de la commission consultative des services publics locaux,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres de cette commission, présidée par le Président du Pays des Cévennes, le cas échéant représenté, composée comme suit :

- de 14 délégués syndicaux désignés à la représentation proportionnelle ;
- de 4 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux désignés par le Comité Syndical ;

Considérant qu'il résulte des dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales susvisé que le Comité syndical peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant qu'il est donc proposé de faire application de l'article L2121-21 dudit Code et de procéder au scrutin public pour la désignation des membres appelés à siéger à la présente commission ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De créer la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui est composée de 14 délégués du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et de 4 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux.

Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : Christophe RIVENQ

Désignation des Délégués Syndicaux

Sont désignés :

1. Liliane ALLEMAND
2. Jean-Pierre DE FARIA
3. Julie LOPEZ-DUBREUIL
4. Guy MANIFACIER
5. David GUIRAUD
6. Henri CHALVIDAN
7. Jean-Charles BENEZET
8. Cédric PASCAL
9. Fabien FIARD
10. Jérôme VIC
11. Marielle VIGNE
12. Gael MANCUSO
13. Bonifacio IGLESIAS
14. Lionel ANDRE

Désignation des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux

Sont désignés :

1. UFC (Union des consommateurs)
2. UDIL (Union de Défense Intérêts du Locataire)
3. CLCV (Consommation, Logement, Cadre de Vie)
4. CNL (Confédération Nationale du Logement)

Votants : 70

Pour : 70 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.11.01

CS2026_02_06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES****SÉANCE DU 8 JUIN 2026**

Convoqué le 1^{er} juin 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Alexandre DELEUZE est élu secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (67) : Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, David GUIRAUD, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Pascal MILESI, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Jérôme BASSIER, Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Ghislain CHASSARY, Christophe CHEMINADE, Rémy CLEMENCIER, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Didier DOYELLE, Marc DUMAS, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Véronique TISSOT suppléante de Philippe FROMENTAL, Doryan KUSCHNER suppléant de Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Cyril GILLES, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Marc JEKAL, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Olivier MARTIN, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO-TEISSIER, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

POUVOIRS (03) : Philippe ALLIE pouvoir à Thierry BAZALETTE, Georges DAUTUN pouvoir à Alexandre DELEUZE, Luc VILLARET pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (24) : Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jérôme VIC, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Laurent COSTE, Christian DEVISMES, Johanna HUGUET, Jacqueline JANIEC, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT-LAGANIER, Georges MATICHARD, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Monique PRADES, Patrice PUPET, Louise SALATHE, Jean-Jacques VIDAL

Objet : Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes**Le Comité Syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-30,

Vu la délibération CS2023_04_07 du 27 décembre 2023 portant sur l'adoption du référentiel M57 et du Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que ce Règlement Budgétaire et Financier (RBF) a pour objet de préciser les règles comptables et financières en vigueur, qui s'imposent au quotidien au sein du syndicat, notamment les modalités d'adoption du budget et les règles de gestion par l'exécutif des Autorisations de Programme et d'Engagement et de la fongibilité des crédits,

Considérant qu'il a pour intention de clarifier et de partager un ensemble de règles budgétaires, comptables et financières au sein d'un document unique et de regrouper les règles fondamentales auxquelles est soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire,

Considérant qu'il ne s'agit pas de figer définitivement les processus mais plutôt d'harmoniser les méthodes et renforcer la cohérence des outils et la transparence des procédures,

Considérant que le Comité syndical doit, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, établir un RBF pour la durée du mandat,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

ADOpte

Le Règlement Budgétaire et Financier, ci-annexé, applicable dès sa publication,

DECIDE

Le Règlement Budgétaire et Financier pourra faire l'objet de mises à jour en fonction des modifications législatives, réglementaires ou organisationnelles.

Votants : 70

Pour : 70 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2026_02_07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES****SÉANCE DU 8 JUIN 2026**

Convoqué le 1^{er} juin 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Alexandre DELEUZE est élu secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (67) : Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, David GUIRAUD, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Pascal MILESI, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Jérôme BASSIER, Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Ghislain CHASSARY, Christophe CHEMINADE, Rémy CLEMENCIER, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Didier DOYELLE, Marc DUMAS, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Véronique TISSOT suppléante de Philippe FROMENTAL, Doryan KUSCHNER suppléant de Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Cyril GILLES, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Marc JEKAL, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Olivier MARTIN, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO-TEISSIER, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

POUVOIRS (03) : Philippe ALLIE pouvoir à Thierry BAZALETTE, Georges DAUTUN pouvoir à Alexandre DELEUZE, Luc VILLARET pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (24) : Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jérôme VIC, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Laurent COSTE, Christian DEVISMES, Johanna HUGUET, Jacqueline JANIEC, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT-LAGANIER, Georges MATICHARD, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Monique PRADES, Patrice PUPET, Louise SALATHE, Jean-Jacques VIDAL

Objet : Répartition des charges 2026 du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2025_05_01 du Comité Syndical du 22 décembre 2025 portant vote du Budget Primitif 2026 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Considérant que le Budget Primitif 2026 a été formulé sur la base d'une participation de 3,20 € par habitant,

Considérant que la répartition des charges est calculée au prorata du nombre d'habitant par EPCI du Pays des Cévennes,

Considérant que le nombre d'habitants est basé sur la mise à jour des données INSEE (Populations légales millésimées 2023 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2026),

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

La répartition des charges 2026 suivante :

MEMBRE	NOMBRE D'HABITANTS ^[1]	% DE REPARTITION	MONTANT TOTAL
Alès Agglomération	139 917	87,77%	447 734,40 €
De Cèze Cévennes	19 500	12,23%	62 400,00 €
TOTAL	159 417	100,00%	510 134,40 €

Votants : 70
 Pour : 70 - Unanimité
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

¹ INSEE (Populations légales millésimées 2022 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : PLIE Cévenol

Réf : CR/PC/IR/ALL

Tél. : 04.66.91.20.48

CS2026_02_08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES****SÉANCE DU 8 JUIN 2026**

Convoqué le 1^{er} juin 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Alexandre DELEUZE est élu secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (67) : Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, David GUIRAUD, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Pascal MILESI, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Jérôme BASSIER, Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Ghislain CHASSARY, Christophe CHEMINADE, Rémy CLEMENCIER, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Didier DOYELLE, Marc DUMAS, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Véronique TISSOT suppléante de Philippe FROMENTAL, Doryan KUSCHNER suppléant de Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Cyril GILLES, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Marc JEKAL, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Olivier MARTIN, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO-TEISSIER, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

POUVOIRS (03) : Philippe ALLIE pouvoir à Thierry BAZALETTE, Georges DAUTUN pouvoir à Alexandre DELEUZE, Luc VILLARET pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (24) : Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jérôme VIC, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Laurent COSTE, Christian DEVISMES, Johanna HUGUET, Jacqueline JANIEC, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT-LAGANIER, Georges MATICHARD, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Monique PRADES, Patrice PUPET, Louise SALATHE, Jean-Jacques VIDAL

Objet : PLIE Cévenol – Finances – Répartition des charges 2026

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2025_05_01 du Comité Syndical du 22 décembre 2025 portant vote du Budget Primitif 2026 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Considérant que la cotisation des EPCI allouée pour le fonctionnement du Service PLIE du Pays des Cévennes est fixée à 0.388 €/habitant,

Considérant que la répartition des charges est calculée au prorata du nombre d'habitant par EPCI du Pays des Cévennes,

Considérant que le nombre d'habitants est basé sur la mise à jour des données INSEE (Populations légales millésimées 2023 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2026),

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

DETAIL DES PARTICIPATIONS PAR E.P.C.I. (0,388 € / habitant)		
COLLECTIVITES	NOMBRE D'HABITANTS	MONTANTS
C.A. Alès Agglomération	139 917	54 287,80€
C.C. de Cèze Cévennes	19 500	7 566 €
TOTAL	159 417	61 853,80 €

AUTORISE

Monsieur le Président à solliciter les financeurs ci-dessus mentionnés et à signer tout document relatif à la mise en exécution de ce budget.

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2026_02_09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1^{er} juin 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Alexandre DELEUZE est élu secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (67) : Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, David GUIRAUD, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Pascal MILESI, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Jérôme BASSIER, Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Ghislain CHASSARY, Christophe CHEMINADE, Rémy CLEMENCIER, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Didier DOYELLE, Marc DUMAS, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Véronique TISSOT suppléante de Philippe FROMENTAL, Doryan KUSCHNER suppléant de Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Cyril GILLES, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Marc JEKAL, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Olivier MARTIN, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO-TEISSIER, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

POUVOIRS (03) : Philippe ALLIE pouvoir à Thierry BAZALETTE, Georges DAUTUN pouvoir à Alexandre DELEUZE, Luc VILLARET pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (24) : Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jérôme VIC, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Laurent COSTE, Christian DEVISMES, Johanna HUGUET, Jacqueline JANIEC, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT-LAGANIER, Georges MATICHARD, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Monique PRADES, Patrice PUPET, Louise SALATHE, Jean-Jacques VIDAL

Monsieur Christophe RIVENQ, Président (qui a le pouvoir de Monsieur Luc VILLARET) sort de la salle

Monsieur Jean-Pierre DE FARIA 1^{er} Vice-Président prend la présidence de la séance

Objet : Compte financier unique (CFU) 2025 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1612-12, L1612-13, L1612-14, L2121-14, L2121-31 et L2313-1,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 qui a institué une expérimentation du compte financier unique (CFU),

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le CFU 2025 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et son rapport de présentation,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en présentant notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes a choisi d'adopter le CFU pour les comptes de l'exercice budgétaire 2025,

Considérant que, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il appartient au Comité Syndical d'élire son président de séance pour l'examen et le vote du CFU, et que le président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le compte financier unique 2025 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
Recettes		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	573 213,07 €	727 562,00 €	1 300 775,07 €
	Recettes réalisées	342 821,42 €	706 485,42 €	1 049 306,84 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Dépenses	Autorisation budgétaire totale	717 298,00 €	1 205 864,56 €	1 923 162,56 €
	Dépenses réalisées	211 123,97 €	748 552,75 €	959 676,72 €
	Restes à réaliser	187 370,00 €	0,00 €	187 370,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	131 697,45 €	-42 067,33 €	89 630,12 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	144 084,93 €	478 302,56 €	622 387,49 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	275 782,38 €	436 235,23 €	712 017,61 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-187 370,00 €	0,00 €	-187 370,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	88 412,38 €	436 235,23 €	524 647,61 €

AUTORISE

Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le compte financier unique 2025.

Votants : 68

Pour : 68 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Pierre DE FARIA



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Finances
Réf : PC/IR/CC
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2026_02_10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1^{er} juin 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Alexandre DELEUZE est élu secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (67) : Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, David GUIRAUD, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Pascal MILESI, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Jérôme BASSIER, Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Ghislain CHASSARY, Christophe CHEMINADE, Rémy CLEMENCIER, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Didier DOYELLE, Marc DUMAS, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Véronique TISSOT suppléante de Philippe FROMENTAL, Doryan KUSCHNER suppléant de Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Cyril GILLES, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Marc JEKAL, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Olivier MARTIN, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO-TEISSIER, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

POUVOIRS (03) : Philippe ALLIE pouvoir à Thierry BAZALETTE, Georges DAUTUN pouvoir à Alexandre DELEUZE, Luc VILLARET pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (24) : Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jérôme VIC, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Laurent COSTE, Christian DEVISMES, Johanna HUGUET, Jacqueline JANIEC, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT-LAGANIER, Georges MATICHARD, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Monique PRADES, Patrice PUPET, Louise SALATHE, Jean-Jacques VIDAL

Monsieur Christophe RIVENQ, Président (qui a le pouvoir de Monsieur Luc VILLARET) sort de la salle

Monsieur Jean-Pierre DE FARIA 1^{er} Vice-Président prend la présidence de la séance

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 du PLIE

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1612-12, L1612-13, L1612-14, L2121-14, L2121-31 et L2313-1,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 qui a institué une expérimentation du compte financier unique (CFU),

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le CFU 2025 du PLIE et son rapport de présentation,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en présentant notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que le PLIE a choisi d'adopter le CFU pour les comptes de l'exercice budgétaire 2025,

Considérant que, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il appartient au Comité Syndical d'élire son président de séance pour l'examen et le vote du CFU, et que le président du PLIE, s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le compte financier unique 2025 du PLIE résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00 €	118 107,63 €	118 107,63 €
	Recettes réalisées	0,00 €	117 391,04 €	117 391,04 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 341,17 €	271 222,00 €	274 563,17 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	117 333,53 €	117 333,53 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	57,51 €	57,51 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	3 341,17 €	153 114,37 €	156 455,54 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	3 341,17 €	153 171,88 €	156 513,05 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	3 341,17 €	153 171,88 €	156 513,05 €

AUTORISE

Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le compte financier unique 2025.

Votants : 68
Pour : 68 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Pierre DE FARIA





La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Ressources Humaines

Réf : CR/PC/LP/NT

Tél. : 04.66.55.84.80

CS2026_02_11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES****SÉANCE DU 8 JUIN 2026**

Convoqué le 1^{er} juin 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Alexandre DELEUZE est élu secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (67) : Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, David GUIRAUD, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Pascal MILESI, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Jérôme BASSIER, Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Ghislain CHASSARY, Christophe CHEMINADE, Rémy CLEMENCIER, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Didier DOYELLE, Marc DUMAS, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Véronique TISSOT suppléante de Philippe FROMENTAL, Doryan KUSCHNER suppléant de Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Cyril GILLES, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Marc JEKAL, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Olivier MARTIN, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO-TEISSIER, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

POUVOIRS (03) : Philippe ALLIE pouvoir à Thierry BAZALETTE, Georges DAUTUN pouvoir à Alexandre DELEUZE, Luc VILLARET pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (24) : Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jérôme VIC, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Laurent COSTE, Christian DEVISMES, Johanna HUGUET, Jacqueline JANIEC, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT-LAGANIER, Georges MATICHARD, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Monique PRADES, Patrice PUPET, Louise SALATHE, Jean-Jacques VIDAL

Objet : Subvention au Comité des Œuvres Sociales du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes - Année 2026

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2020_01_06 en date du 24 février 2020 relative à l'adhésion du Syndicat mixte du Pays des Cévennes au Comité des Œuvres Sociales (COS),

Considérant qu'il convient de renouveler la subvention au COS pour l'année 2026 dans le but de faire bénéficier à son personnel des aides directes ou des prestations à tarifs réduits proposés,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De verser une subvention d'un montant de 2 566 € (deux mille cinq cent soixante-six euros) au Comité des Œuvres Sociales pour l'année 2026 ;

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en exécution de ce budget.

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : PLIE Cévenol

Réf : CR/PC/ALL/NT

Tél. : 04.66.55.84.80

CS2026_02_12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES****SÉANCE DU 8 JUIN 2026**

Convoqué le 1^{er} juin 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Alexandre DELEUZE est élu secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (67) : Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, David GUIRAUD, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Pascal MILESI, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Jérôme BASSIER, Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Ghislain CHASSARY, Christophe CHEMINADE, Rémy CLEMENCIER, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Didier DOYELLE, Marc DUMAS, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Véronique TISSOT suppléante de Philippe FROMENTAL, Doryan KUSCHNER suppléant de Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Cyril GILLES, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Marc JEKAL, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Olivier MARTIN, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO-TEISSIER, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

POUVOIRS (03) : Philippe ALLIE pouvoir à Thierry BAZALETTE, Georges DAUTUN pouvoir à Alexandre DELEUZE, Luc VILLARET pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (24) : Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jérôme VIC, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Laurent COSTE, Christian DEVISMES, Johanna HUGUET, Jacqueline JANIEC, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT-LAGANIER, Georges MATICHARD, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Monique PRADES, Patrice PUPET, Louise SALATHE, Jean-Jacques VIDAL

Objet : Subvention au Comité des Œuvres Sociales du PLIE Cévenol - Année 2026**Le Comité Syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°10/07/17 en date du 05 juillet 2010 relative à l'adhésion du PLIE Cévenol du Pays des Cévennes au Comité des Œuvres Sociales (COS),

Considérant qu'il convient de renouveler la subvention au COS pour l'année 2026 dans le but de faire bénéficier à son personnel des aides directes ou des prestations à tarifs réduits proposés,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De verser une subvention d'un montant de 1 675 € (mille six cent soixante-quinze euros) au Comité des Œuvres Sociales pour l'année 2026 ;

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en exécution de ce budget.

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : Développement du Territoire

Réf : LP/CB/NT

Tél. : 04.66.55.84.80

CS2026_02_13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES****SÉANCE DU 8 JUIN 2026**

Convoqué le 1^{er} juin 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Alexandre DELEUZE est élu secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

MEMBRES PRÉSENTS (67) : Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, David GUIRAUD, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Pascal MILESI, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Jérôme BASSIER, Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Ghislain CHASSARY, Christophe CHEMINADE, Rémy CLEMENCIER, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Didier DOYELLE, Marc DUMAS, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Véronique TISSOT suppléante de Philippe FROMENTAL, Doryan KUSCHNER suppléant de Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Cyril GILLES, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Marc JEKAL, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Olivier MARTIN, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO-TEISSIER, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

POUVOIRS (03) : Philippe ALLIE pouvoir à Thierry BAZALETTE, Georges DAUTUN pouvoir à Alexandre DELEUZE, Luc VILLARET pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (24) : Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jérôme VIC, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Laurent COSTE, Christian DEVISMES, Johanna HUGUET, Jacqueline JANIEC, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT-LAGANIER, Georges MATICHARD, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Monique PRADES, Patrice PUPET, Louise SALATHE, Jean-Jacques VIDAL

Objet : Convention annuelle 2026 avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne « AUDRNA »

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération n°2013/12/03 du Comité Syndical en date du 30 décembre 2013 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Cévennes,

Vu la délibération CS2025_02_17 du Comité Syndical du 12 mai 2025 approuvant la convention cadre triennale 2024 - 2026, fixant le cadre et les modalités de l'intervention du concours financier du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes en sa qualité de membre de l'association,

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne « AUDRNA »,

Considérant que la cotisation participe à l'exécution du programme partenarial de travail de l'Agence d'Urbanisme 2026,

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes en cohérence avec les volontés exprimées par les élus a élaboré et/ou à mettre en œuvre les dispositifs, initiatives et actions nécessaires pour le bon aboutissement des politiques publiques de développement,

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes est amené à solliciter l'AUDRNA pour l'analyse des données statistiques, urbanistiques ou cartographiques ayant trait à ses études expérimentales, à la mise en œuvre du SCoT en vigueur et à l'accompagnement de la révision du SCoT initiée depuis 2022,

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes sera amené à recourir à l'expertise de l'AUDRNA sur les thématiques économiques, forestières, agricoles, touristiques, de revitalisation rurale, d'habitat, d'aménagement, ou de mobilités,

Considérant que le conseil d'administration de l'AUDRNA du 12 janvier 2026 a fixé le montant de la participation annuelle à 20 343 €,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

La convention annuelle 2026, ci-jointe, de mise en application de la convention cadre triennale 2024-2026 ;

AUTORISE

Monsieur le Président à signer la convention annuelle 2026 fixant le montant de la participation à 20 343 € (vingt mille trois cent quarante-trois euros) selon les conditions sus-décrites et tous autres documents s'y rapportant.

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE

Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENO



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Service : PLIE Cévenol
Réf : CR/PC/LP/ALL/RB
Tél. : 04.66.25.49.87

CS2026_02_14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Convoqué le 1^{er} juin 2026, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 8 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur Alexandre DELEUZE est élu secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

MEMBRES PRÉSENTS (67) : Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA, Guy MANIFACIER, Liliane ALLEMAND, David GUIRAUD, Henri CHALVIDAN, Jean-Charles BENEZET, Cédric PASCAL, Fabien FIARD, Marielle VIGNE, Gael MANCUSO, Bonifacio IGLESIAS, Pascal MILESI, Lionel ANDRE, Pierre AIGUILLON, Jean-Paul ANDRE, Sylvain ANDRE, Daniel SAUVAGE suppléant de Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Jérôme BASSIER, Thierry BAZALGETTE, Wladimir BERNARD, Valéry BEUDIN, Dominique BOCQUET, Rémy BOUET, Florence BOUIS, Ghislaine BOURDEL, Thierry CARRERES, Ghislain CHASSARY, Christophe CHEMINADE, Rémy CLEMENCIER, Bruno CLEMENCON, Geneviève COSTE, Jean-Claude D'ANTONA, Etienne DAUBIE, Alexandre DELEUZE, Marie-Charlotte DELON, Didier DOYELLE, Marc DUMAS, Patrick DUMAS, Pascale EUGENE, Clément FESQUET, Véronique TISSOT suppléante de Philippe FROMENTAL, Doryan KUSCHNER suppléant de Karine FROSTIN, Jean-Luc GIBELIN, Cyril GILLES, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Marc JEKAL, Jean-Michel LAINE, Thierry LAURENT, Olivier MARTIN, Nathalie MEUNIER, Nathalie MONTORO-TEISSIER, Marielle PASCAL, Firmin PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Bernard RAYNIER, Jean-Max RENOUX, Georges RIBOT, Philippe RIBOT, Nordine SEKARNA, Matthieu TESTARD, Roch VARIN D'AINVELLE, Michel VIGNE, Cathy VILLE-CHAULET

POUVOIRS (03) : Philippe ALLIE pouvoir à Thierry BAZALETTE, Georges DAUTUN pouvoir à Alexandre DELEUZE, Luc VILLARET pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS (24) : Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jérôme VIC, Stéphane ALLIGNOL, Nicole BELGY, Michel BULCOURT, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Laurent COSTE, Christian DEVISMES, Johanna HUGUET, Jacqueline JANIEC, Thierry JONQUET, Denis KUCHARCZAK, Nicolas LAURENT, Sébastien MAGNY, Jean-Marie MALAVAL, Sylvie MALPLAT-LAGANIER, Georges MATICHARD, Thierry ORTIZ, Jacques PEPIN, Monique PRADES, Patrice PUPET, Louise SALATHE, Jean-Jacques VIDAL

Objet : Demande de subventions pour l'opération « Développement des clauses d'insertion dans les marchés 2026 » du PLIE Cévenol

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2025_04_02 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes du 17 novembre 2025 relative au débat d'orientation budgétaire 2026 du Service PLIE Cévenol,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Considérant que le Fonds Social Européen au titre du programme opérationnel national pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole, de la Politique de Cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union Européenne intervient sur l'axe « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »,

Considérant la programmation 2021-2027 dénommée FSE+,

Considérant que l'opération « Développement des clauses d'insertion dans les marchés 2026 », portée par le PLIE Cévenol s'inscrit pleinement dans la politique d'insertion du Conseil Départemental du Gard,

Considérant que l'opération susmentionnée consiste en un accompagnement des publics afin de faciliter un retour vers l'emploi dans le cadre des clauses d'insertion présentes dans les marchés passés entre acteurs publics et privés,

Considérant que le déploiement de cette opération est éligible à l'attribution de subventions,

Considérant les objectifs conjointement définis entre le PLIE et le Département du Gard,

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes à travers sa compétence PLIE Cévenol, doit intervenir en qualité de cofinanceur afin de permettre la réalisation de cette opération sur son territoire,

Considérant dès lors que pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par le gestionnaire du Fonds Social Européen, il est nécessaire de solliciter les subventions les plus larges possibles,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le plan de financement prévisionnel de l'opération pour l'année 2026 annexé à la présente délibération ;

AUTORISE

Monsieur le Président à :

- solliciter le Conseil Département du Gard, en sa qualité d'organisme intermédiaire des fonds européens (FSE), en vue d'obtenir une subvention pour la mise en œuvre de l'opération ci-dessus mentionnée en 2026 ;
- signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération sur le territoire du syndicat mixte du Pays des Cévennes.

Votants : 70

Pour : 70 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENC



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION CS2026_02_14 COMITÉ SYNDICAL DU 8 JUIN 2026

Objet : Demande de subvention pour le développement des clauses d'insertion dans les marchés 2026 du PLIE Cévenol

Coût estimatif du projet : 72 800 €

PLAN DE FINANCEMENT

ORGANISMES	Montants en €	%
FSE – Conseil Départemental du Gard	55 300 €	75,96 %
Syndicat mixte du Pays des Cévennes	15 000 €	20,61 %
Commune de Montfrin	2 500 €	3,43%
TOTAL	72 800 €	100 %

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le Secrétaire de Séance
Alexandre DELEUZE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENO

